



Question : Les comptes pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2022 doivent être approuvés lors de la réunion de l'Assemblée générale de 2023.

Chers membres de LIFE,

J'espère que tout se passera bien pour vous.

Je vous écris pour vous informer de l'état des comptes de LIFE et pour vous envoyer le rapport financier finalisé pour 2022. Votre approbation de ce rapport est nécessaire pour qu'il puisse être soumis aux autorités belges. Il vous sera demandé de confirmer votre approbation lors de l'Assemblée générale du 15 décembre prochain.

Le rapport financier (Bilan Interne) indique qu'en 2022 :

1. Les recettes totales de LIFE s'élevaient à 483 794,87 euros, comprenant des subventions d'une valeur de 277 558,32 euros (voir en haut de la page 3) et un report de 2021 de 206 236,55 euros (voir en haut de la page 2).
2. Les coûts de LIFE se sont élevés à 403 482,82 euros. Ils sont détaillés aux pages 3 et 4. Les principaux coûts sont les suivants
 - salaires du personnel et honoraires des consultants : Euros 307.112,86
 - les frais de fonctionnement (site web, comptable, bureau, assurance, etc.) : Euros 96.369,96
3. Le montant reporté à 2023 était de 76 784,58 euros (78 248,58 euros - 1,5 million d'euros), soit une augmentation de 1,5 million d'euros par rapport à l'année précédente.
1.500,00) - voir page 1

Un rapport d'activités publié sur le site web de LIFE détaille toutes les activités menées en 2022. Il est disponible en plusieurs langues sur cette page : <https://lifeplatform.eu/annualreports/>

Pour plus d'informations :

La page 1 indique le report de 2022 à 2023, c'est-à-dire le montant restant sur le compte bancaire de LIFE au 31 décembre 2022.

LIFE reçoit des subventions pluriannuelles, de sorte que le montant reporté à 2023 (un montant de 76 784,58 euros) doit être dépensé cette année.

Le dernier montant "Caisse Cheque Repas-Eco" (Euros 1.500) fait partie de

l'Exécutif.

Le salaire de la secrétaire qui aurait dû être inclus dans la rubrique "Rémunérations Employés" page 4, mais qui n'a pas été correctement saisi.

Page 2 : "Bénéfice Reporté" (206.236,55) est le report de 2021 à 2022 ; "Resultat Provisoire Reporté" (128.700,87) est le solde négatif pour 2022 après que nos dépenses totales aient été déduites de nos revenus de subvention.

Les "Dettes" (page 2) sont des paiements effectués en 2023 qui auraient dû être effectués en 2022 et qui concernent des retards de paiement de l'impôt sur les salaires et de la sécurité sociale.

Le "Montant total du passif" est le montant reporté à 2023 (78.284,58), y compris les chèques Repas-Eco.

La page 3 montre les revenus reçus en 2022 (277.558.32) en termes de subventions - provenant des cotisations des membres (Cotisations), de la Fondation MAVA, de la Fondation Marilles, de la Velux Fonden et de la Fondation Waterloo.

Il indique également le montant total des dépenses, hors frais bancaires (403 482,82 euros).

Vous remarquerez que deux des catégories les plus importantes sont "Honoraires Experts" et "Honoraires Consultants". Il s'agit des salaires du coordinateur de LIFE pour la Méditerranée et la mer Noire, du coordinateur pour la Baltique et la mer du Nord, du conseiller en philanthropie, du personnel du projet Baleraic (x2), du gestionnaire du projet Alboran et des associés du projet en Sicile.

La page 4 comprend :

- Salaire du secrétaire exécutif de LIFE, y compris les paiements de sécurité sociale (rémunération, charges sociales et pensions)
- Frais bancaires

Le "Bénéfice de l'exercice" (128.700,87 euros) est le solde négatif atteint en 2023 après déduction des recettes de subventions reçues des dépenses encourues.

Si nous incluons le solde reporté de 2021 (206 236,55 euros), LIFE dispose d'un report à 2023 de 77 535,68 euros.

N'hésitez pas à me contacter si vous avez des doutes ou des questions. Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées,

Marta Cavallé

Secrétaire exécutif

Pêcheurs à faible impact d'Europe